



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 12 juillet 2020	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp.: 26 °C)		<b>Ventoux:</b> 12 km/h (Ouest)	
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	2 SC	<b>Inscriptions totales</b> 69/77
<b>Total des paris mutuels</b>	382 372 \$			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Stewart, David (CAR)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

#### Bureau :

- Retrait hâtif du cheval SOMETIMES WHEN de la septième course par le vétérinaire de la CAJO pour cause de blessure.
- Examen par téléphone avec le conducteur Claude LaRose concernant sa stimulation du cheval TASK BAR HANOVER lors de la troisième course du 9 juillet à Rideau. M. LaRose a été déclaré coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.03 (b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) et à la directive 3-2019. Il a reçu une sanction pécuniaire de 200 \$ et une suspension de conduite de trois jours (du 28 au 30 juillet, inclusivement) (SB 1035788).
- Examen par téléphone avec le conducteur Ryan Guy concernant sa stimulation du cheval ROCKING WIZARD lors de la cinquième course du 11 juillet 2020 à Kawartha Downs. M. Guy a été jugé coupable d'infraction aux règles 22.23.01 (b) et 22.23.03 (c) de la CAJO et à la directive 3-2019 (action inappropriée du bras, action du poignet au-delà de ce qui est acceptable et fouet à l'extérieur des limites du sulky) (deuxième infraction en un an). Il a reçu une sanction pécuniaire de 300 \$ et une suspension de conduite de cinq jours pour conduite (du 17 au 21 juillet, inclusivement) (SB 1035578).

#### Courses :

1. Rien à signaler.

2. Rien à signaler.
3. Le conducteur du numéro 1 DARCEE (Stephane Brosseau) a été averti en lien avec sa stimulation dans la dernière ligne droite. Nous avons discuté du ralentissement de WOO SHARK (Clarke Steacy) alors qu'il se trouvait en tête pour le deuxième quart. Darcy Clancy, conducteur du numéro 4 JANS LEGACY, a été informé qu'il devait contrôler son cheval à tout moment et ne pas permettre à ce dernier d'entrer en contact avec la tête du conducteur qui se trouvait devant lui lorsqu'il suivait d'autres chevaux. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Nous avons également discuté des faits constituant une action appropriée du poignet par rapport à la stimulation avec le conducteur du numéro 4 BOO THANG, Pierre Bovay, qui utilisera désormais une technique de conduite conforme. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Le numéro 5, ESPRIT DEQUIPE, a été retiré à la dernière minute par le vétérinaire de la CAJO pour cause de maladie. Remboursements : 4267 \$. Rien à signaler.
10. Enquête concernant un possible bris d'équipement (support d'entraves latérale) sur numéro 3 CL ART MAGIC (Rodney Lafromboise); lors de l'examen vidéo, il n'y avait aucune preuve que le numéro 3 avait subi des bris d'équipement avant le départ; Le numéro 3 a reçu un bon départ et a terminé avec un équipement brisé. Rien à signaler.

**Réclamations :**

- Course 3 - SOS JUSTIFIED (1 Réclamation) pour 10 000 \$ par Gary McDonald, Scarlett Sullivan et Suzanne McDonald (G. McDonald, entraîneur).
- Course 4 - ITS EDS IDEA (2 réclamations) pour 12 000 \$ par Randy Scott (R. Scott, entraîneur).